Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures contre la sécheresse: Interdiction des feux en forêt

Mesures contre la sécheresse:

Interdiction des feux en forêt

En raison de la sécheresse et des intenses chaleurs de ces dernières semaines, le danger d'incendie en forêt est particulièrement grand.

En conséquence, et en application de la loi forestière, le Département de la sécurité et de l'environnement a pris la décision d'interdire tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières. Cette décision est applicable immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

Par ailleurs, les allumettes, cigarettes ou mégots doivent être soigneusement éteints avant d'être jetés.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 août 2009

Jean-François Métraux, inspecteur cantonal des forêts, Service des forêts, de la faune et de la nature, 079 214 39 24